



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N°FranceAgriMer/Direction/2020/04

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision N° FranceAgriMer/Direction/DGA/2020/01 du 7 juillet 2020,

Vu la décision N° FranceAgriMer/Direction/2020/03 du 7 juillet 2020,

Article unique

La suppléance est assurée par Monsieur Sébastien COUDERC, directeur « Interventions », les 31 juillet et 24 août 2020.

Fait à Montreuil, le 28 juillet 2020.

Christine AVELIN